

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
43, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Le procès Deacon. — Cour d'assises des Ais-Matimes.
Les quatre duels de M. Roulez.
Une mère qui tue son enfant.
Arrestation d'assassins.
Ravachol à Saint-Etienne.
La Fête du 98^e de ligne.

DANGEREUX PRECEDENT

Quelques-uns s'étonnent que les républicains n'accueillent pas avec plus d'enthousiasme l'intervention du pape dans nos affaires.

Comment! nous disent-ils, le pape vous rend le service d'inviter les catholiques à accepter la République; il défend aux évêques de continuer leurs manœuvres contre elle; c'est en vertu de ses instructions que le curé du Gros-Cailillon vient de refuser de bénir un drapeau sur la hampe duquel perchait l'aigle impérial; c'est un télégramme de son secrétaire qui vient de dissoudre cette Union de la France chrétienne, dont MM. Chesnelong, Keller, etc., comptaient faire leur grand agent électoral; — et tout cela ne vous comble pas de joie et de reconnaissance, et vous ne saluez pas: Vive le pape! et vous ne vous précipitez pas à baisser sa mule! Républicains, vous êtes les derniers des ingrats!

Une simple observation:
Léon XIII a quatre-vingt-huit ans. Je lui souhaite d'en vivre encore autant; mais il est peu vraisemblable que mon souhait soit exaucé. Il y a plus de chances pour qu'il meure d'ici à quelques années. Ce jour-là, on lui nommera un successeur. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie feront tout ce qu'elles pourront pour que ce successeur leur soit dévoué, c'est-à-dire nous soit hostile.

Je suppose qu'au lieu de donner aux évêques français, comme Léon XIII, des conseils de modération et de soumission au gouvernement du pays, le successeur de Léon XIII leur donne des conseils d'intransigeance et de combat, qu'avez-vous à lui objecter?

Vous lui direz que vous n'admettez pas l'intervention d'un étranger dans nos affaires?

Il vous répondra qu'il n'est pas plus un étranger que n'était son prédécesseur, et qu'en acceptant l'aide de Léon XIII vous avez reconnu aux papes le droit d'intervenir.

Léon XIII lui-même ne peut-il pas changer d'avis? Je veux le croire très sincère dans sa conversion. Mais qu'y a-t-il au fond de son adhésion à la République? la conviction que la monarchie est impossible en France; il ne se soucie pas de laisser l'Eglise liée à un cadavre. Mais que demain tel événement survienne qui rende à la monarchie une apparence de mouvement, que la République semble en danger, êtes-vous sûrs que les instructions du Vatican seront les mêmes? Est-ce que, il y a deux ans, il a défendu aux évêques de se jeter dans l'aventure boulangiste?

Mettons que sa conversion est solide, que rien n'est capable de l'ébranler, que rien durera autant que lui. Reste qu'il n'est pas immortel et que son remplaçant peut être son contraire.

Donc, la reconnaissance qu'on nous demande pour Léon XIII et l'acceptation de ses services créeraient le plus dangereux des précédents.

Accorder à la papauté le droit de travailler aujourd'hui pour la République, c'est lui accorder le droit de travailler demain pour la monarchie.

Ne laissons pas l'étranger s'immiscer dans nos questions intérieures, même à bonne intention. La République est assez grande personne pour se gouverner toute seule.

LA POLITIQUE

Le président de la République doit se rendre le 5 juin à Nancy. A cette occasion, les étudiants de cette ville ont convoqué ceux de toutes les universités étrangères, celles d'Allemagne exceptées; les Alsaciens-Lorrains ont été invités à venir dans l'ancienne capitale lorraine, où le plus patriotique accueil leur est réservé; le programme des fêtes parle d'une excursion aux environs de Gérardmer. Toutes choses qui déplaissent fort, paraît-il, au-delà du Rhin. La Gazette de l'Allemagne du Nord, trouve ces convocations, invitations, excursions singulièrement impertinentes; elle ne veut pas croire que M. Carnot consente à consacrer officiellement par sa présence des manifestations qui n'ont certes pas pour but la glorification de l'Allemagne et dans lesquelles il serait vraiment bien difficile de voir une preuve d'affection et de sympathie pour les oppresseurs de l'Alsace-Lorraine. La Gazette se trompe: M. Carnot ira à Nancy et elle en pensera, elle en dira ce qu'elle voudra: cela nous est indifférent au suprême degré.

Quelles que soient les ambitions jamais rassasiées qu'on nourrit à Berlin, on y est pourtant obligé de reconnaître que Nancy est en dehors des frontières de l'empire et que nous sommes absolument libres de faire chez nous ce qui nous convient; notre gouvernement n'a point de comptes à rendre à celui de Guillaume II au sujet de ce qui se passe en France. L'empereur allemand ne se prive pas, quand il lui plaît, de venir à Strasbourg ou à Metz passer la revue de la garnison, et cependant ni Strasbourg ni Metz ne sont en Allemagne, il n'y est pas chez lui.

La Gazette, d'ailleurs, se rend assez exactement compte du sentiment que ces fêtes inspirent aux Alsaciens-Lorrains, puisqu'elle s'empresse de menacer ceux-ci de toutes les fureurs policières, au cas où ils commettraient l'imprudence d'y vouloir participer: « Nul doute, dit-elle, que le gouvernement du kaiserhalter montrerait une sévérité impitoyable. »

La note est la même dans la Gazette de Voss: « Vous n'auriez qu'à vous en prendre à vous-mêmes des mesures de rigueur qui pourraient résulter de votre attitude antipatriotique. » On le voit, la presse officieuse et les hommes politiques d'Allemagne ne s'aveuglent pas entièrement sur la nature des sentiments que le régime d'oppression établi dans les provinces conquises, inspire à nos malheureux compatriotes. Nous ne saurions conseiller aux Alsaciens-Lorrains de venir en foule saluer le président de la République: ce serait les exposer aux vexations sans nombre des fonctionnaires immigrés et déchaîner sur eux de nouvelles haines; il nous suffit de la certitude que s'ils ne sont point présents en personne, ils le seront en pensée.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 20 mai.

L'état-major général. — Le ministre de la guerre prépare actuellement un projet sur les cadres de l'état-major général de l'armée. Le ministre veut porter de 400 à 110 le nombre des généraux de division et de 200 à 220 le nombre des généraux de brigade. Cette augmentation permettrait d'assurer un avancement plus rapide aux officiers supérieurs et de rajeunir les cadres.

Les régiments mixtes. — Le conseil supérieur de la guerre réclame la réorganisation des régiments mixtes. D'après un projet qui a été étudié à l'état-major général, la durée du service devra être répartie différemment, afin de ne plus avoir à mêler les réservistes et les territoriaux dans les régiments mixtes. Les régiments territoriaux encadreront seulement trois contingents au lieu de six, de façon à laisser disponibles dix classes réservistes, au lieu de sept, pour mobiliser le régiment actif et le régiment mixte.

La réorganisation des régiments mixtes devra être sanctionnée par le Parlement. Mutations. — Un des plus anciens chefs de corps de la garnison de Paris, M. le colonel Champs, du 129^e de ligne, prend sa retraite. Il va être remplacé dans le commandement de ce régiment par M. le colonel Maurel, qui est à la tête du 149^e, à Epinal. Le colonel Comoy passe du 15^e de ligne, à Carcassonne au commandement du 149^e.

Le général Dodds. — Le passage au cadre de réserve du général de division Brière de l'Isle, le 4 juin prochain, va donner lieu à un mouvement dans l'état-major général de l'infanterie de marine; le successeur du général Brière de l'Isle devra être remplacé par un brigadier choisi parmi les colonels. M. Barbey avait un candidat, le colonel d'infanterie de marine Frey, qui a dirigé une expédition dans le Haut-Sénégal; le candidat de M. Cavaignac est le colonel Dodds, qui sera promu général de brigade; il est d'ailleurs plus ancien de grade et d'âge que le colonel Frey.

Autour du Parlement

Paris, 20 mai.

Les Tribunaux d'Assises
Les bureaux du Sénat ont élu membres de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi Marcel Barthe ayant pour objet d'instituer dans chaque arrondissement un tribunal d'assises qui connaîtra des délits d'injure et de diffamation commis envers toute personne remplissant une fonction publique, MM. Pauliac, Goblet, Madignier, Bardoux, Trarieux, Salomon, Badiou, Durand-Savoyat et Marcel Barthe. La majorité des commissaires élus ne paraît pas favorable à l'adoption de la proposition.

La Caisse de Retraites Ouvrières
M. Guieysse a soumis aujourd'hui à la commission du travail une proposition qui modifie comme suit le projet de M. Constans sur la caisse de retraites ouvrières: La contribution, au lieu d'être basée sur la journée, serait de dix à treize francs par an, que l'ouvrier verserait au cours de l'année, en une ou plusieurs fois, à son gré, chez le percepteur qui inscrirait en même temps la part contributive de l'Etat et celle du patron qui seraient égales à la cotisation de l'ouvrier.

Le patron n'aurait pas à s'occuper de savoir à qui se rapporte sa cotisation, il ferait le versement total sans avoir à se préoccuper de la répartition. La mutualité établie entre les patrons permettrait à l'ouvrier de changer d'atelier ou de localité, sans donner lieu à des difficultés. L'ouvrier pourrait verser à partir de

15 ans, toucher une retraite à 55 ans, au maximum une pension de 480 francs. L'Etat ne versera pas pour chacun plus de mille francs. Le bénéfice de la loi sera étendu aux petits patrons industriels et agriculteurs. Une assurance-vie pourra être jointe à la pension de retraite comme dans le projet de M. Constans.

Commission de la Navigation intérieure

La commission de la navigation intérieure a nommé M. Graux, rapporteur du projet déclarant d'utilité publique la distribution de l'énergie électrique produite par la chute des dérivés du Rhône en amont de Lyon.

SÉNAT

Paris, 20 mai.

LA SÉANCE

La séance est ouverte, à 3 heures sous la présidence de M. Le Royer. M. le président fait l'éloge funèbre de M. Baragnon, sénateur inamovible, décédé.

Le Sénat valide les élections de M. Spuller, sénateur de la Côte-d'Or, et de M. Dethou, sénateur de l'Yonne.

L'Organisation coloniale

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale.

DISCOURS DE M. ALLÈGRE

M. Allègre fournit des explications sur les colonies françaises qui doivent être des colonies agricoles et commerciales; il faut leur appliquer désormais le régime de la loi et non plus le régime des décrets.

M. Allègre estime qu'il faut accorder une certaine autonomie à nos colonies et qu'il est nécessaire de rendre les colonies à la marine. Il faut un ministère militaire, dit-il, pour présider à l'administration de nos colonies. On a commis une faute grave en désarmant devant les pirates. La confiance ne renaîtra que lorsque le régime militaire sera de nouveau chargé de nos colonies.

L'orateur termine en rendant un hommage mérité aux vaillants marins qui ont contribué à notre grandeur coloniale.

Le Sénat valide l'élection de M. Saint-Prix, comme sénateur de l'Ardeche.

DISCOURS DE M. DROUHET

M. Drouhet pense qu'aucune réforme ne pourra être aussi avantageuse pour les colonies et pour la mère-patrie que l'organisation d'un ministère spécial qui sera assez indépendant pour assurer à nos colonies une administration autonome.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 20 mai.

M. Godofroy Cavaignac, ministre de la marine et des colonies, a été entendu aujourd'hui par la commission du budget sur les demandes de crédits supplémentaires (exercices 1891 et 1892) et sur les augmentations du budget de 1893.

Le ministre de la marine a expliqué qu'il n'y a pas eu dépassement de crédits et que les crédits supplémentaires pour 1891 et 1892 ne sont pas demandés pour combler un déficit. Sans doute, la situation a été dans une certaine mesure engagée, mais non sans l'assentiment des Chambres; car le ministre actuel aussi bien que son prédécesseur s'est préoccupé de se conformer aux vœux du Parlement.

Les causes des dépenses peuvent être ramenées à trois chefs: armements, constructions neuves et approvisionnements.

Pour les armements, le ministre signale leur augmentation depuis deux ans, l'accroissement des effectifs et l'accroissement des dépenses qu'ils entraînent. Pour les constructions neuves, la nécessité supérieure de la défense impose de grands sacrifices. L'ouvrage commencé doit être rapidement mené, afin que notre marine soit au niveau des autres marines, notamment pour les croiseurs à grande vitesse. Le ministre compte, pour activer nos constructions, sur la substitution du travail à la tâche au travail à la journée. Il fait, de plus, remarquer qu'aucune mise en chantier de cuirassés n'aura lieu en 1893.

Enfin, il est urgent de compléter nos approvisionnements. M. Thomson, rapporteur du budget de la marine, dit que le programme de la Chambre, que le ministre de la marine fait sien, avait une contre-partie indiquée: la réalisation d'économies correspondantes sur les autres chapitres.

M. Cavaignac répond que les économies résultent des mesures administratives qu'il a le dessein de prendre. En dehors de ces mesures, il n'y a que de faibles réductions à espérer. On en peut cependant trouver dans les marchés soumis à des clauses d'une rigueur excessive qui rendent les adjudications plus onéreuses.

M. Lockroy dit qu'il a été frappé de ce fait, que les armements étaient réduits alors que les dépenses étaient augmentées. Il prie le ministre d'expliquer cette contradiction. M. Cavaignac répond que la diminution des effectifs pendant six mois produira une diminution de dépenses, mais, en revanche, il y aura une période de six mois avec effectifs complets, ce qui supprimera l'économie.

LE PROJET DE LOI SUR LA PRESSE

Paris, 20 mai.

Une des plus grosses sottises que pût faire le gouvernement, c'était de chercher à tirer profit des attentats anarchistes contre la liberté générale. Cette sottise, il est en train de la commettre.

Il saute aux yeux, en effet, que le projet de loi tendant à modifier le régime de la presse qui a été approuvé hier en conseil des ministres n'est pas uniquement destiné à protéger les propriétés et les personnes contre les tentatives d'une nouvelle école de criminels qui prétend s'ériger en parti politique. Si le gouvernement n'avait pas eu d'autre but que d'atteindre les prédictions anarchistes, il se fût borné à proposer des dispositions pénales qui constituent le principal élément de la propagande par le fait.

Mais le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Il a visé la provocation morale non suivie l'effet à toute la série des crimes politiques; il a fait mieux: il a demandé le rétablissement du droit de saisie et d'arrestation préventives que la loi libérale de 1831 avait abolie en matière de presse et là il a laissé passer le bout de l'oreille.

Il n'est pas difficile d'apercevoir le parti que le gouvernement pourrait, s'il le voulait, tirer du droit qu'il réclame. Nous sommes, par exemple, en pleine période électorale. Le candidat agréable, fortement entamé par les attaques véhémentes d'un adversaire bien en plume, verrait avec plaisir se clore les polémiques. Rien de plus simple: il ne s'agit que de trouver un prétexte pour saisir le journal et confier le journaliste. Le premier article un peu vif l'apportera. Provocation à l'importation quoi — et le tour est joué. Huit jours après — quand le bon candidat sera nommé — le juge d'instruction déclarera que le délit n'est pas suffisamment établi et qu'il n'y a pas lieu à suivre.

Très commode, le droit de saisie et d'arrestation préventives! Seulement, l'Assemblée républicaine de 1831 l'avait abolie, dans l'intérêt de la liberté en général et de la liberté électorale en particulier, nous voudrions bien savoir dans l'intérêt de qui on le rétablit, maintenant, non moins républicaine de 1892, le rétablirait.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

Chronique Lyonnaise

GAZ ET PÉTROLE

Positivement, il éclaire très bien, ce pétrole de la protestation. Quand vous passez sur le trottoir, vous vous arrêtez, émerveillé.

— Sapristi, voilà un café rudement éclairé, un vrai feu d'artifice. Et en regardant mieux vous voyez qu'aux lustres tous les becs de gaz ont été dévissés et remplacés par des lampes d'huile minérale: vous êtes en face d'un gréviste qui fait la nique à la compagnie et qui, du même coup, réalise quarante pour cent d'économie.

Le seul inconvénient — je veux être impartial comme Salomon, — le seul inconvénient, c'est que le pétrole chauffe plus que le gaz, lequel chauffe plus que l'électricité. — et nous allons vers une saison où il suffit amplement du soleil de la journée pour avoir des nuits dont la chaleur ne laisse rien à désirer.

Mais, pour ceux qui peuvent organiser une ventilation savante, je ne vois guère pour quelle raison ils mettraient bas les armes devant les tuyaux de la compagnie: le pétrole n'a pour eux que des séductions — et des économies.

Et de fait, il paraît que déjà quinze ou seize cents grévistes allument, chaque soir à Lyon, plus de cinq mille lampes. Cinq mille, c'est un chiffre, c'est un exemple et c'est une contagion. Vous savez combien l'homme ressemble au singe... tout au moins sous le rapport du penchant à l'imitation. Tel qui n'aurait jamais eu l'idée de renoncer à son compteur, à son cautionnement et à son gaz, devient rêveur en voyant son voisin étincer dans une demi-douzaine de globes de feu où le monopole n'a rien à voir, — et il conclut au bout de quelques jours:

— Je vais aller m'informer combien coûtent ces lampes qui éclairent tant et qui dépendent si peu.

Et il y va et les marchands de pétrole se frottent les mains et les actionnaires de la compagnie du gaz allongent le nez — et on se demande: comment tout cela va-t-il finir?

Comment ça finira? Ce n'est pas bien malin de le prédire. La grève du gaz a cela de particulier que les grévistes, au lieu de supporter une privation quelconque, font, au contraire, une affaire assez lucrative. Il n'y a donc pas de raison pour que ces grévistes là mettent les pouces. On ne peut pas espérer qu'on les prendra par la famine, puisque, au contraire, c'est la compagnie qui en est réduite à manger le pain, le triste pain du siège.

— Et alors? — Alors, c'est la compagnie qui capitulera. Voyez à Marseille. Elle s'imaginait forte de son privilège, qu'elle pourrait indéfiniment vendre son gaz trente-cinq centimes!

Les grévistes ont commencé par ne lui en offrir que vingt, — digue li qui vingue!

La compagnie a haussé les épaules, les lampes à pétrole sont arrivées, la Cannebière n'a plus connu le gaz que par oui dire — et voilà la compagnie qui ne hausse plus les épaules mais qui pousse les grévistes du coude en leur murmurant:

— Allons!... c'est parce que c'est vous... Je vous bien traiter à vingt centimes.

Mais c'est alors que les Marseillais ont bien montré qu'ils étaient indomptables comme il sied aux parrains de l'hymne de Rouget de l'Isle. Ils ont répliqué à la compagnie:

— Rien du tout. Vous acceptez vingt centimes; c'est nous, maintenant, qui ne voulons plus les donner. Vous en

voiles d'états, contre-foc, tout portait, et la mer écumait sous l'étrave.

A midi, la Tankadère n'était pas à plus de quarante-cinq milles de Shanghai. Il lui restait six heures encore pour gagner ce port avant le départ du paquebot de Yokohama.

Les craintes furent vives à bord. On voulait arriver à tout prix. Tous — Phileas Fogg excepté sans doute — sentaient leur cœur battre d'impatience. Il fallait que la petite goélette se maintint dans une moyenne de neuf milles à l'heure, et le vent mollissait toujours! C'était une brise irrégulière, des bouffées capricieuses venant de la côte. Elles passaient, et la mer se déridait aussitôt après leur passage.

Cependant l'embarcation était si légère, ses voiles hautes, d'un fin tissu, ramassant si bien les folles brises, que, le courant aidant, à six heures, John Bunby ne comptait plus que dix milles jusqu'à la rivière de Shanghai, car la ville elle-même est située à une distance de douze milles au moins au-dessus de l'embouchure.

A sept heures, on était encore à trois milles de Shanghai. Un formidable juron s'échappa des lèvres du pilote... La prise de deux cents livres allait équilibrement lui échapper. Il regarda Mr. Fogg. Mr. Fogg était impassible, et cependant sa fortune entière se jouait à ce moment.

A ce moment aussi, un long fuseau noir, couronné d'un panache de fumée, apparut au ras de l'eau. C'était le paquebot américain, qui sortait à l'heure réglementaire.

La suite à demain.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
21 Mai 1892

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR JULES VERNE

La mer était très dure dans ce détroit, plein de remous formés par les contre-courants. La goélette fatigua beaucoup. Les lames courtes brisaient sa marche. Il devint très difficile de se tenir debout sur le pont.

Avec le lever du jour, le vent fraîchit encore. Il y avait dans le ciel l'apparence d'un coup de vent. Du reste, le baromètre annonçait un changement prochain de l'atmosphère; sa marche diurne était irrégulière, et le mercure oscillait capricieusement. On voyait aussi la mer se soulever vers le sud-est en longues houles « qui sentaient la tempête ». La veille, le soleil s'était couché dans une brume rouge, au milieu des scintillations phosphorescentes de l'Océan.

certain moment, se trouvant près de son passager:

— On peut tout dire à Votre Honneur? dit-il à voix basse.

Tout, répondit Phileas Fogg.

Eh bien, nous allons avoir un coup de vent.

Viendra-t-il du nord ou du sud? demanda simplement Mr. Fogg.

Du sud. Voyez. C'est un typhon qui se prépare!

Va pour le typhon du sud, puisqu'il nous poussera du bon côté, répondit Mr. Fogg.

Si vous le prenez comme cela! répliqua le pilote, je n'ai plus rien à dire.

Les pressentiments de John Bunby ne le trompaient pas. A une époque moins avancée de l'année, le typhon, suivant l'expression d'un célèbre météorologiste, se fut écoulé comme une cascade lumineuse de flammes électriques, mais, en équinoxe d'hiver, il était à craindre qu'il ne se déchainât avec violence.

Le pilote prit ses précautions par avance. Il fit serrer toutes les voiles de la goélette et amener les vergues sur le pont. Les mâts de flèche furent dépassés. On rentra le bout-dehors. Les panneaux furent condamnés avec soin. Pas une goutte d'eau ne pouvait, dès lors pénétrer dans la coque de l'embarcation. Une seule voile triangulaire, un tourmentin de forte toile, fut hissé en guise de trinquette, de manière à maintenir la goélette vent arrière. Et on attendit.

celle emprisonnement n'avait rien d'agréable. Ni Mr. Fogg, ni Mrs. Aouda, ni Fix lui-même, ne consentirent à quitter le pont.

Vers huit heures, la borrasque de pluie et de rafale tomba à bord. Rien qu'avec son petit morceau de toile, la Tankadère fut enlevée comme une plume par ce vent dont on ne saurait donner une idée exacte, quand il souffle en tempête. Comparer sa vitesse à la quadruple vitesse d'une locomotive lancée à toute vapeur, ce serait rester au-dessous de la vérité.

Pendant toute la journée, l'embarcation courut ainsi vers le nord, emportée par les lames monstrueuses, en conservant heureusement une rapidité égale à la leur. Vingt fois elle faillit être coffée par une de ces montagnes d'eau qui se dressaient à l'arrière; mais un adroit coup de barre, donné par le pilote, parait la catastrophe.

Les passagers étaient quelquefois couverts en grand par les embruns qu'ils recevaient philosophiquement. Fix maugréait sans doute, mais l'intrepide Aouda, les yeux fixés sur son compagnon, dont elle ne pouvait qu'admirer le sang-froid, se montrait digne de lui et bravait la tourmente à ses côtés. Quant à Phileas Fogg, il semblait que ce typhon fit partie de son programme.

Jusqu' alors la Tankadère avait toujours fait route au nord; mais vers le soir comme on pouvait le craindre, le vent, tournant de trois quarts, hâla le nord-ouest. La goélette, prêtant alors le flanc à la lame, fut effroyablement secouée. La mer la frappait avec une violence bien faite pour effrayer, quand on ne

sait pas avec quelle solidité toutes les parties d'un bâtiment sont reliées entre elles.

Avec la nuit, la tempête s'accroissait encore. En voyant l'obscurité se faire, et avec l'obscurité s'accroître la tourmente, John Bunby ressentit de vives inquiétudes. Il se demanda s'il ne serait pas temps de relâcher, et il consulta son équipage.

Ses hommes consultés, John Bunby s'approcha de Mr. Fogg, et lui dit:

« Je crois, Votre Honneur, que nous ferions bien de gagner un des ports de la côte. »

— Je le crois aussi, répondit Phileas Fogg.

— Ah! fit le pilote, mais lequel? — Je n'en connais qu'un, répondit tranquillement Mr. Fogg.

— Et c'est!... — Shanghai. »

Cette réponse, le pilote fut d'abord quelques instants sans comprendre ce qu'elle signifiait, ce qu'elle renfermait d'obstination et de ténacité. Puis il s'écria: « Eh bien, oui! Votre Honneur a raison. A Shanghai! » Et la direction de la Tankadère fut imperturbablement maintenue vers le nord.

Le jour reparut. La tempête se déchainait encore avec une extrême fureur.

Toutefois, le vent tomba dans le sud-est. C'était une modification favorable, et la Tankadère fit de nouveau route sur cette mer démontée, dont les lames se heurtaient alors à celles que provoquait la nouvelle aire du vent. De là un choc de contre-houles qui eût écrasé une embarcation moins solidement construite.

Detemps en temps on apercevait la côte à travers les brumes déchirées, mais pas un navire en vue. La Tankadère était seule à tenir la mer.

A midi, il y eut quelques symptômes d'accalmie, qui, avec l'abaissement du soleil sur l'horizon, se prononcèrent plus nettement.

Le peu de durée de la tempête tenait à sa violence murent. Les passagers, absolument brisés, purent manger un peu et prendre quelque repos.

La nuit fut relativement paisible. Le pilote fit rétablir ses voiles au bas ris. La vitesse de l'embarcation fut considérable. Le lendemain, 11, au lever du jour, reconnaissance faite de la côte, John Bunby put affirmer qu'on n'était pas à cent milles de Shanghai.

Cent milles, et il ne restait plus que cette journée pour les faire! C'était le soir même que Mr. Fogg devait arriver à Shanghai, s'il ne voulait pas manquer le départ du paquebot de Yokohama. Sans cette tempête, pendant laquelle il perdit plusieurs heures, il n'eût pas été en ce moment à trente milles du port.

La brise mollissait sensiblement, mais heureusement la mer tombait avec elle. La goélette se couvrit de toile. Flèches,

prenez dix-sept, pas un de plus — trou de l'air!

Et la compagnie capitulera encore — parce que le pétrole est là qui permet d'attendre indéfiniment. De même que la compagnie lyonnaise passera par de semblables fourches caudines.

Elle y passera d'autant mieux qu'elle est en train de faire de grosses bêtises, la compagnie.

Ne s'avise-t-elle pas de traiter avec certains particuliers à un fort rabais; — cela pour empêcher ces particuliers de se joindre aux grévistes.

Et alors, voici le cas où elle se met: Elle a un monopole. Elle est concessionnaire d'un service public. A ce service ont droit tous les contribuables qui sont soumis aux mêmes impôts; — qu'ils habitent ou non l'île Tolozan; — qu'ils soient propriétaires ou seulement voisins de tel grand café qui ne paye plus que vingt centimes le gaz payé trente centimes par les autres Lyonnais.

Un de ces jours — ça ne tardera pas — un de ces contribuables va signifier qu'il n'entend pas payer son gaz plus cher que M. X... ou M. Y... lequel n'a droit à aucun privilège spécial.

Et je défie bien qu'on trouve des juges pour admettre que le Gaz, l'Eau ou le Chemin de fer ont le droit de demander, selon la figure des gens, vingt sous à celui-ci, quarante sous à celui-là — pour la même quantité de lumière, de liquide ou de kilomètres.

C'est même la ville qui, alors, a pour devoir d'intervenir et d'exiger la résiliation d'un traité aussi mal observé; — et comme je me souviens qu'en ce cas chaque contribuable a le droit de se substituer à la municipalité, quand celle-ci refuse d'agir, j'ai encore plus de raisons d'affirmer que le papier timbré ne va pas tarder à se mettre de la partie. Mieux vaudrait capituler tout de suite — et d'à peu près bonne grâce.

TONY DELON.

LES DISTILLATEURS CHEZ M. ROUVIER

Paris, 20 mai.

Le ministre des finances a reçu, aujourd'hui, une délégation du syndicat des distillateurs du Nord, qui l'a remercié d'avoir proposé dans le budget la suppression du privilège des bouilleurs de cru, à l'expiration du délai de deux ans, et a causé la décision prise sur ce point par la commission du budget, puis les députés ont exprimé l'espoir que le gouvernement maintiendrait énergiquement ses propositions primitives.

Le ministre, dans sa réponse, n'a pas dissimulé que le gouvernement serait très probablement amené à faire des concessions, afin d'établir un accord.

Les députés ont déclaré alors qu'à défaut de la suppression du privilège des bouilleurs de cru, ils voudraient obtenir le vinage à prix réduit à raison de 37 fr. 50 par hectolitre d'alcool.

M. Rouvier a répondu que l'accord pourrait sans doute s'établir sur ces bases. Les députés ont insisté ensuite sur le préjudice que leur causerait l'augmentation des licences en faisant observer que cette mesure enlèverait le principal moyen de réaliser ultérieurement la suppression de l'octroi puisque l'augmentation des licences doit compenser pour les villes la suppression des octrois.

M. Rouvier a répondu que se point entrainé dans l'ensemble de la réforme des boissons et qu'il ne pouvait pas se préjuger. En terminant les députés ont répété que le vinage à prix réduit était le seul moyen de donner satisfaction aux distillateurs du nord et à ceux du midi.

Informations Politiques

Paris, 20 mai.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les résultats des élections municipales dans les quatre-vingt-sept départements comptant 36,143 communes permettent de constater que les républicains gagnent 2,893 conseils tandis qu'ils n'en perdent que 140, soit un gain total de 2,753 conseils. Les 36,143 communes se divisent en 23,524 possédant un conseil républicain; 12,409 ayant un conseil conservateur; 131 dont la composition du conseil est douteuse; et 84 dans lesquelles les élections n'ont pu avoir lieu.

LA LOI SUR LA PRESSE

Quelques journaux commentent le projet de loi sur la presse. La Justice dit que les restrictions proposées à la loi sur la presse sont mauvaises en elles-mêmes et sans effet pour le but qu'on se propose. La Chambre fera bien de les rejeter.

La République Française dit que la Chambre votera la loi comme une mesure de défense pour le public. La République doit à son armée de châtier ceux qui l'offensent.

Le Gaulois constate qu'à droite comme à l'extrême gauche, on paraissait hier peu disposé à toucher à la loi sur la presse.

L'ASSURANCE CONTRE LA DYNAMITE

Un grand nombre de compagnies d'assurances à primes fixes ont mis à l'étude la garantie des propriétés mobilières et immobilières contre les effets de la dynamite et autres explosifs. Ce principe a été adopté d'un commun accord; mais les compagnies examinent les divers systèmes dont l'application serait possible.

MORT DU GÉNÉRAL LAVEAUCOUPET

On annonce de Guéret la mort du général Laveaucoupet, grand-croix de la Légion d'honneur. Le général fit toutes les campagnes de l'Empire et se distingua à Spikeren, où il tint tête toute la journée du 6 août au corps du général allemand Steinmetz.

A Metz, il refusa de livrer les drapeaux à Bazaine et les fit brûler.

Le général Laveaucoupet mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans; il était un des doyens de l'armée française comme général de division.

LE GÉNÉRAL CIALDINI

Turin, 20 mai.

L'état de santé du général Cialdini empire considérablement. Il est à prévoir qu'il ne passera pas la journée.

LES GAÏTÉS DU SABRE EN ALLEMAGNE

Berlin, 20 mai.

Moyenne continue à donner le spectacle de fêtes entre civils et militaires. Le gardien d'un jardin public voulut empêcher le chieftain lieutenant Lucius de dévaster les massifs, l'officier a dégainé et se mettait en demeure de frapper le malheureux gardien, lorsque, fort heureusement, un bouvier d'une force herculéenne s'est interposé. La presse locale réclame une enquête et un châtiment sévère pour le coupable, qui est le fils d'un ancien ministre.

Cour d'assises des Alpes-Maritimes

LE PROCÈS DEACON

Nice, 20 mai.

Les débats de l'affaire Parker Deacon, qui commencent aujourd'hui devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, ont attiré une foule considérable au Palais de Justice.

Le président des assises est M. le conseiller Aubertin, de la cour d'Aix. Le siège du ministère public est occupé par M. du Moiron.

Sept témoins seulement sont cités par l'accusation. Ce sont: M^{me} Florence Deacon, sa femme de chambre; Irma Deodat; Gabriel Louseau, valet de chambre; M. Paul Bauman, secrétaire de l'hôtel où a eu lieu le drame; M. Albert Vandriener, interne des hôpitaux à Paris; M. le docteur Escarras, de Cannes; l'agent de police Adrien Tron.

M. Deacon sera défendu par M^e Demange, qui sera assisté de M^e Goirand, avocat, député des Deux-Sèvres, et de M^e Franck-Pilotte, du barreau de Nice. Il a fait citer une vingtaine de témoins à décharge.

Contrairement à ce qui avait été dit, la famille Abeille ne se porte pas partie civile.

L'Accusé

A 9 heures 1/2, M. Deacon est introduit. Il prend place dans le banc des accusés entre deux gendarmes. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, grand, maigre, les cheveux coupés ras, grisonnant aux tempes. Il est vêtu de noir.

C'est d'une voix ferme et avec un accent anglais très prononcé qu'il décline ses noms et qualités.

M^{me} Deacon, citée comme témoin, est absente. Elle ne répond pas à l'appel de son nom.

Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de

L'Acte d'accusation

Il ressort de ce document que Edouard Parker Deacon est né à Paris le 4 octobre 1844, de Edouard et de Sarah Parker, sujets américains.

Il est accusé d'avoir, à Cannes, dans la nuit du 17 au 18 février dernier, commis un homicide volontaire sur la personne de M. Abeille, qu'il prétend avoir surpris en flagrant délit d'adultère avec sa femme M^{me} Deacon née Baldwin.

Le procureur de la République donne lecture du certificat de médecin qui certifie que M^{me} Deacon est dans un état de santé qui l'oblige à garder la chambre et la met dans l'impossibilité de voyager.

La cour ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

M. le président procède à

L'Interrogatoire

de l'accusé. Il constate tout d'abord que depuis qu'il habite la France, rien de répréhensible n'a été relevé dans sa conduite.

— Vous passez pourtant pour avoir un caractère violent et autoritaire. Vous aviez tout ce qu'il fallait pour être heureux ici-bas: la fortune, une femme charmante, des enfants ravissants, véritable trait d'union de la famille. Mais votre femme aimait, paraît-il, fréquenter la haute société parisienne, tandis que vous, au contraire, préférez la société de vos compatriotes.

Cette divergence de vues dans vos relations sociales n'est sans doute pas étrangère au douloureux événement qui plonge dans le deuil et la désolation une des familles parisiennes les plus justement honorées et estimées.

M. Deacon raconte en mauvais français et dans un langage difficile à comprendre comment il a vécu avec sa femme depuis leur mariage et dans quelles circonstances sa femme et lui connurent M. Abeille.

— Nous avions, dit-il, l'habitude de voyager beaucoup. Pendant plusieurs années, nous avons vécu à l'hôtel.

Enfin, à Paris, j'ai pris un appartement pour l'hiver. Nous avons eu cinq enfants, dont un est mort. Jusqu'à la fin de 1890, notre existence a été des plus heureuses. Ce n'est qu'à partir de l'année dernière que les difficultés se sont produites.

M. Abeille lui fut présenté, dit-il, au printemps de 1888, chez Mme Edmond de Rothschild.

Après qu'il eut fait connaissance de sa femme, il nous fréquenta beaucoup. Ses assiduités m'ont paru gênantes; j'en fis l'observation à ma femme. Ses visites devinrent alors plus rares. Nous étions à Trouville.

Dès ma rentrée à Paris, j'ai reçu des lettres anonymes contenant des insinuations malveillantes contre ma femme; je n'en crus rien, car j'avais confiance en M^{me} Deacon. Plus tard, cependant, certains indices me donnèrent des soupçons.

La difficulté qu'éprouve l'accusé à s'expliquer est si grande et le jury comprend si péniblement, que le président invite M. Deacon à s'exprimer en anglais. Un interprète traduit alors ses paroles.

Après avoir raconté comment il se maria et comment il en vint à soupçonner sa femme, M. Deacon dit:

Des scènes violentes éclatèrent bientôt entre nous. Elles se renouvelèrent fréquemment. Ma belle-mère et mon beau-frère me disaient que ma jalouse n'était pas fondée. Ils me conseillaient la modération. Je devins alors aussi aimable que possible avec ma femme; mais je la surveillai étroitement.

Comme j'étais souffrant, mon médecin m'envoya à Hombourg. De son côté, ma femme partait pour Saint-Moritz.

A Hombourg, M. Deacon reçut des lettres anonymes lui disant que M. Abeille était auprès de sa femme.

Le président. — Est-il vrai qu'à ce moment vous avez écrit à votre femme: «Amusez-vous bien avec votre Abeille»? — R. Jamais, c'est une calomnie! J'ai seulement écrit de Hombourg à ma femme qui se trouvait à Saint-Moritz pour lui dire que je voulais qu'elle rompit toutes relations avec M. Abeille.

Je ne doutais certainement pas de l'honnêteté de ma femme, mais je craignais que la présence de M. Abeille auprès d'elle causât un scandale. J'ajoutais que si elle persistait à le recevoir j'aurais alors recours à des moyens plus coercitifs.

Cette lettre est restée sans réponse pendant une huitaine de jours. Ma femme me répondit enfin: «Je ne suis pas responsa-

ble de la présence de M. Abeille à Saint-Moritz. J'ai subi la fatigue de cette vie. Je ne puis la supporter plus longtemps. Envoyez votre police si vous voulez.»

Dans une autre lettre M^{me} Deacon m'écrivit: «Je ne puis supporter de pareilles injures. Toutes relations cessèrent désormais entre nous. Vous ne communiquerez plus qu'avec mon vœu.»

J'écrivis alors une lettre à ma femme pour m'excuser auprès d'elle d'avoir demandé des renseignements sur son compte au maître d'hôtel de Saint-Moritz. Quelques jours plus tard, nous nous sommes rejoints à Genève, où nous avons eu une explication très sérieuse, à la suite de laquelle nous nous sommes réconciliés.

M. Deacon partit ensuite pour l'Amérique. A son retour à Paris, le 2 décembre 1891, la vie conjugale reprit avec des intermittences diverses.

M. Abeille, dit M. Deacon, venait presque tous les jours voir ma femme.

Le président. Vous saviez par votre police, puisque vous faisiez surveiller votre femme, que M. Abeille avait loué un appartement rue de Penthièvre à Paris où il recevait votre femme? — R. Je l'ignorais.

Le procureur de la République. Avez-vous trouvé à New-York, dans un des tiroirs du secrétaire de votre femme, des lettres dont l'une commençait ainsi: «Ma chérie, et finissait par ces mots: «Je vous supplie de ne pas vous séparer de moi!»

— R. Parfaitement. Quand je demandai à ma femme ce que cela voulait dire, elle me répondit que la lettre émanait de M. Abeille.

Le procureur. Et cette réponse ne vous a pas fait bondir? — R. (avec un flegme tout à fait britannique). J'ai dit à madame qu'ils nous faudrait divorcer dans l'intérêt de nos enfants afin d'éviter un plus grand scandale. Elle m'a répondu qu'elle n'y consentirait jamais. «Une femme divorcée, disait-elle, n'était pas reçue dans le monde à Paris.»

M^e Demange. — Je ferai remarquer à M. le procureur de la République que sans mon client, la lettre dont il vient de donner lecture lui serait restée inconnue.

— Parfaitement, répond l'organe du ministère public. Cela est entendu.

M. Deacon, après avoir parlé de son voyage à Cannes raconte

La Scène du Meurtre

Le 17, vers minuit, comme j'allais me coucher, je fus pris de soupçons. J'étais très préoccupé. Je suis descendu écouter à la porte de madame et j'ai cru reconnaître la voix de M. Abeille. Fou, je suis remonté chercher mon revolver et j'ai pris le secrétaire de l'hôtel de m'accompagner avec une bougie.

J'ai frappé fortement à la porte de ma femme. «Ouvrez, lui dis-je. Après deux ou trois minutes, la porte s'ouvrit, je traversai la chambre et, pénétrant dans le salon, je vis le haut d'une tête passer derrière le canapé. J'ai tiré deux coups de revolver sur l'homme que j'avais reconnu être M. Abeille, puis, repoussant le canapé et m'avançant vers lui, je lui ai dit en le prenant dans mes bras: «Vous êtes bien là! Je vous tiens!» Il ne m'a pas répondu.

M. Deacon ajoute:

Je n'ai pas eu de préméditation de le tuer, quand j'ai vu ce petit homme blessé, j'ai éprouvé beaucoup de regret de l'acte que je venais d'accomplir, car un homme regrette toujours d'avoir tué un autre homme.

Des applaudissements éclatent dans l'auditoire, le président les réprime aussitôt.

Il fait ensuite allusion aux lettres adressées par M^{me} Deacon à son mari depuis le drame.

Elle vous a écrit notamment le 5 mai, dit-il à M. Deacon, pour solliciter sa grâce et votre pardon au nom de l'amour de vos enfants.

Ce n'est pas moi, ajoute le président, qui vous engageai à refuser ce pardon qu'on implorait de vous. Mais si la confession de votre femme est sincère, elle paraît avoir oublié bien vite la mort tragique de M. Abeille.

Quoique vous fussiez tous deux, dit-il en terminant, il restera toujours entre vous le cadavre de la victime, et c'est de son meurtre que vous avez à répondre aujourd'hui devant la justice.

M. Deacon répond:

J'ai déjà commencé des démarches pour obtenir le divorce.

M^e Demange, à propos des calomnies adressées à son client qu'on a prétendu avoir profité de l'argent de M. Abeille, constate qu'en dix-huit mois M^{me} Deacon a reçu de son banquier 175,000 fr. et que son mari a également dépensé 65,000 fr., soit pour les époux un total de 240,000 francs.

Le président, faisant allusion au récent article d'Alexandre Dumas, rappelle à l'accusé que depuis que le divorce est inscrit dans nos lois, le meurtre de l'amarant est sans excuse.

Le public, qui semble être favorable à l'accusé, a accueilli cette observation par quelques murmures.

L'audience est levée sans incident à 11 heures 3/4.

Audience du soir

Les débats reprennent à deux heures et demie.

Toute la colonie américaine de Nice a envahi la salle. On ne voit que des longuettes braquées sur l'accusé.

Le président procède à l'

AUDITION DES TÉMOINS

Il commence par donner lecture des différentes dépositions de M^{me} Deacon à l'instruction.

Les Dépositions de M^{me} Deacon

Le 17 février, écrit M^{me} Deacon, vers dix heures et demie du soir, M. Abeille est venu me voir au salon où je me trouvais seule. Vers onze heures et demie, mon mari frappa violemment à la porte de mon appartement: «Ouvrez-moi, criait-il, je sais qu'il y a quelqu'un chez vous.»

J'ai allumé une bougie et j'ai ouvert la porte. Il s'est livré aussitôt à une perquisition dans mon appartement; j'ai alors été la bougie, mais il l'a rallumée aussitôt.

De ma chambre, il est passé dans le salon où M. Abeille s'était caché derrière un canapé pour éviter la présence de mon mari, bien que celui-ci m'ait autorisée à le recevoir. L'ayant découvert, il tira trois coups de revolver sur lui, puis il s'en alla après avoir manifesté l'intention de pénétrer dans la chambre où venait d'être transportée sa victime pour lui porter de nouveaux coups.

J'étais vêtue d'une robe de chambre bleue, je n'avais pas de peignoir blanc comme on l'a prétendu.

Devant le juge d'instruction de Grasse, M. Deacon a reconnu avoir donné l'autorisation à sa femme de recevoir la visite de M. Abeille, mais non pas dans les conditions où il l'a trouvé chez elle.

Le procureur de la République donne lecture des autres dépositions de M^{me} Deacon qui tendraient à démontrer que la présence de M. Abeille dans différentes villes d'eau où elle séjournerait avec ses enfants était due à des circonstances toutes fortuites.

Irma Deodat, âgée de 50 ans, femme de chambre de M^{me} Deacon, est ensuite entendue.

J'ai quitté ma maîtresse, dit-elle, vers onze heures moins un quart, après avoir terminé sa toilette de nuit. Madame avait une robe de chambre chaudement ourlée, sous laquelle se trouvait seulement une chemise de nuit; quand je l'ai quittée elle était seule, je me suis couchée à l'étage supérieur; environ trois quarts d'heure après, madame est venue m'appeler et m'a dit d'allumer la bougie et d'aller voir dans le salon si M. Abeille n'avait pas été blessé par son mari.

En effet, je l'ai trouvé étendu devant le canapé sur le dos, ayant la main droite appuyée sur la poitrine et les yeux fermés. Je l'ai soulevé par la tête lui demandant s'il était blessé, il m'a répondu faiblement: «J'ai trois balles.»

Je l'ai aidé à se relever. M. Deacon est venu s'asseoir presque en face, il ne nous a point adressé la parole. Je suis sortie par la porte du salon et suis allée prévenir le valet de chambre de M. Abeille. En me retournant j'ai aperçu M. Deacon qui se disposait à entrer dans la chambre de M. Abeille où l'on venait de l'y conduire. J'ai alors saisi M. Deacon par la manche de son patelot, le suppliai de cesser sa poursuite contre lui, en considération pour ses enfants. Il s'est alors éloigné pour aller chercher la police.

La femme de chambre ajoute:

Au moment où j'ai relevé M. Abeille, je n'ai remarqué aucun désordre dans sa toilette; il était vêtu d'un pantalon noir, d'une jaquette de même couleur fermée par des boutons, il avait une cravate de fantaisie blanche. Je ne lui ai point vu de coiffure. Quant à madame, elle était vêtue comme lorsque je l'ai quittée.

La femme de chambre, qui paraît être très dévouée à sa maîtresse, déclare que lorsque M. Abeille devait venir dîner avec M^{me} Deacon, elle prévenait M. Deacon, qui allait alors manger dehors.

Cette allégation provoque un murmure dans l'auditoire.

M^e Demange. — Comment avez-vous su cela? — R. — Madame disait: «Il faudra dire à M. Deacon que M. Abeille viendra dîner ce soir.»

M. Deacon proteste vivement et dit qu'il a toujours ignoré l'avance la présence chez lui de l'amarant de sa femme.

Les autres témoins à charge ne racontent rien d'intéressant.

Parmi les témoins à décharge le docteur de Valcourt, le consul américain et M. de Montsalutin, député du Cher, font les plus grands éloges du caractère droit et honnête de M. Deacon qui appartient à une famille considérable de Boston.

A une demande de M^e Demange, M. Montsalutin dit que tous les Français et Américains qui connaissent M. Deacon n'ont jamais pu croire qu'il était un mari complaisant; il ignorait certainement les relations coupables existant entre les deux époux.

L'ancien valet de chambre de M. Deacon déclare que M. Abeille était dans la voiture quand M. Deacon est allé à la messe et qu'il a vu M. Deacon le jour de son mariage.

M^{me} Deacon déclare qu'elle a vu M. Deacon avec M. Abeille le jour de son mariage.

Après une courte déposition d'audiencière, le procureur de la République a prononcé un réquisitoire assez sévère dont voici la conclusion:

Je suis convaincu que depuis longtemps M. Deacon savait à quel s'en tenir, il a prémédité son crime, il a choisi son moment et son heure pour tirer, alors qu'il aurait pu divorcer, il ne peut donc sortir acquitté de cette enceinte. En tant que M. Abeille, il n'a pas entendu venger l'honneur conjugal, il a voulu frapper l'homme contre lequel il avait une haine profonde, il a voulu satisfaire sa rancune contre lui. Un acquittement serait une défaillance, il faut qu'on sache qu'en France, nul n'a le droit de se faire justice; en le condamnant, vous aurez rendu un souverain hommage à l'opinion publique qui réprouve ces attentats et à la loi qui les défend.

Quelques applaudissements se font entendre.

LA DÉFENSE

M^e Demange, dans une plaidoirie très éloquent, a demandé l'acquiescement de son client, suppliant le jury de ne pas, par son verdict, mettre sa signature au bas des calomnies qui ont été répandues sur M. Deacon.

Que votre verdict dise bien à ceux qui voient les femmes à leurs maris qu'il n'y a pas de jury pour les approuver et qu'ils agissent à leurs risques et périls. Rappelez-vous que M^{me} Deacon a dit: «Si mon mari était condamné, c'est moi qui aurais gardé nos enfants.» Rappelez-vous cela et jugez!

Des applaudissements éclatent dans l'auditoire.

LE VERDICT

Après une demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur la question de coups et blessures ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner.

L'ARRÊT

La cour condamne M. Deacon à un an de prison.

Des murmures éclatent dans la salle; on siffle.

M^e Franck-Pilotte avait demandé l'application de la loi Bérenger, mais le procureur s'y était refusé énergiquement.

L'audience a été levée à 8 heures 50. La foule s'écoule commentant diversement le verdict, l'animation est très grande dans les rues avoisinant le Palais de Justice.

UNE MÈRE QUI TUE SON ENFANT

Nancy, 20 mai.

La cour d'assises de Meurthe-et-Moselle vient de condamner la femme Welscher, habitant Longwy, aux travaux forcés à perpétuité pour avoir tué son enfant âgé de trois ans.

LES QUATRE DUELS DE M. ROULEZ

Paris, 20 mai.

Les quatre duels dont nous avons raconté les péripéties ont paru, au Temps, entourés de circonstances si mystérieuses que notre confrère a cru devoir faire une enquête.

Il a d'abord vu M. Roulez. Questionné par notre confrère, M. Roulez a déclaré qu'il ignorait les adresses de ses adversaires et celles de leurs témoins, qu'il ne savait même pas s'ils étaient de Paris ou d'ailleurs. Les témoins de ses adversaires sont également pour lui des inconnus. Il a ajouté que les pourparlers ont eu lieu non à domicile, mais dans un café.

Quant à ses propres témoins, il a déclaré que ce sont deux pauvres diables mis par le hasard sur son chemin et à qui il a donné deux louis pour l'assister dans l'affaire.

Les procès-verbaux des quatre duels ont été communiqués à l'agence Havas par M. Roulez lui-même. Ils étaient tous trois de la même main.

Le procès-verbal du quatrième duel n'étant pas rédigé, notre confrère du Temps s'est mis en campagne pour essayer de rechercher les témoins qui ont signé ces procès-verbaux. Ses tentatives n'ont eu aucun résultat, les témoins restent introuvables. Il en est de même des quatre adversaires de M. Roulez; ils ne sont nommés d'aucun cercle, sont inconnus à l'Opéra. Enfin, la préfecture de police n'a reçu aucun rapport concernant cette affaire.

ARRESTATION D'ASSASSINS

Laon, 20 mai.

La gendarmerie vient d'arrêter les auteurs présumés du double assassinat du sieur Lambert, de Beaurain, et de sa bonne, dont nous avons parlé dernièrement.

Ce sont les nommés Lesfevre, dit «Baptiste», habitant La Bussière, et son fils Virgile.

Ce dernier est, en outre, déserteur du 29^e régiment d'artillerie en garnison à La Fère.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Importante capture. — L'individu arrêté dimanche aux fêtes de Villefranche par les agents de la sûreté est bien le voleur qui, le 12 mai, s'était introduit chez M. Laprat, rue d'Anse, 27, lui avait volé 80 fr. et avait cherché à l'étrangler.

Les témoins, confrontés avec lui, ont parfaitement reconnu sa physionomie; mais un doute reste dans leur esprit au sujet des autres preuves.

Pour arriver à découvrir l'endroit où il avait couché et mangé et où il aurait pu peut-être déposer sa valise, la police de Villefranche l'a extrait de la maison d'arrêt et l'a présenté à tous les logeurs et aubergistes de la ville.

Personne ne se rappelle l'avoir vu; les recherches continuent.

Ce voleur de profession s'est décidé aujourd'hui à parler allemand, mais refuse toute explication en langue française, qu'il doit connaître parfaitement.

Dans tous les cas, il a fini par avouer les vols de portemonnaie dont il est inculpé.

Incendie. — Avant-hier, un incendie

Reunion. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1883 sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le samedi 2 mai à 8 h. 1/2 du soir, au café Berger en face le théâtre. Objet de la réunion : Organisation d'un banquet.

LE SCANDALE DE CHALON

On nous écrit : L'affaire de meurtres dont l'Echo parlait avant-hier, prend de plus en plus consistance ; un grand nombre de personnes dont on cite les noms, se trouveraient compromis dans cette aventure.

TRISTE ACCIDENT

On nous écrit de Vinay : Encore un accident causé par l'imprudence de garnir les lampes à essence, étant allumées.

Ravachol à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 20 mai. Détails rétrospectifs sur l'évasion de Ravachol

Beaucoup de personnes n'hésitent pas, malheureusement, à rejeter une part de responsabilité morale, dans le crime de la rue de Roanne et dans les explosions de Paris, sur ceux qui laissent échapper Ravachol et lui permettent ainsi de perpétrer ces horribles forfaits.

Et bien que ces personnes aient quelque semblant de raison, elles nous paraissent aller un peu vite en besogne et surtout vouloir accabler un pauvre magistrat qui a eu le tort grave d'être froussard et d'avoir des cors aux pieds.

L'évasion de Ravachol a été racontée bien des fois, mais toujours d'après des versions intéressées et contradictoires. Il était intéressant de connaître sur ce point les dires de Ravachol lui-même et c'est ce que nous avons pu savoir hier, grâce à l'obligeance d'une personne qui a vu Ravachol après son évasion et à qui celui-ci en a relaté tous les détails. Les voici :

« Lorsque, le soir du 27 juin, vers minuit, je me présentai à mon domicile de Villebœuf-le-Haut, je trouvai ma porte fermée et je ne pus l'ouvrir ; je redescendis l'escalier pour voir si j'apercevrais un voisin, mais ne voyant personne, je remontai pour essayer d'ouvrir une seconde fois. Je n'étais pas arrivé sur le palier, que je fus saisi au cou et à bras-le-corps par les agents, qui me dirent : « Vous n'avez rien de bon à nous dire ? » « Vous n'avez rien de bon à nous dire ? » « Vous n'avez rien de bon à nous dire ? »

« Une fois bien ligotté, nous nous mîmes en route. Le commissaire avait recommandé aux agents de ne pas me brutaliser. Il me paraissait, d'ailleurs, être dans des transes terribles ; et, chose peu faite pour le rassurer, on entendait dans le silence de la nuit de stridents coups de sifflet qu'il prenait, le pauvre, pour des signaux anarchistes.

« Le chemin environ de mon domicile et du bureau d'arrêt, nous fîmes la rencontre de cet ivrogne titubant, envoyé du Paradis sur lequel commissaire et agents concentrèrent toute leur attention ; j'en profitai pour donner un coup de tête au seul agent qui était resté près de moi et sauter d'un bond dans le champ que surplombait la route.

« J'essayai deux coups de feu qui ne m'attardèrent pas et je n'avais pas fait quinze pas que je m'entendis plus rien : les uns et les autres avaient renoncé à me poursuivre plus loin, du moins dans la direction que j'avais prise. Je restai longtemps dissimulé au milieu d'un taillis, épiant les moindres bruits et bien sûr enfin qu'il n'y avait plus personne dans les environs, je me mis en route pour X... où j'étais certain de trouver un asile. Chemin faisant, je dissimulai de mon mieux mes mains, et je me bornai à chasser derrière moi, sans les pans de ma veste et je dus ainsi passer devant deux bureaux d'écrou, ce qui ne laissait pas que de m'inquiéter, les employés pouvant, avec un peu de flair, se demander quel pouvait être ce puidam qui se promenait ainsi au clair de la lune, les mains derrière le dos.

« Le jour pointait à l'horizon lorsque j'arrivai à X... où je trouvais deux compagnons qui me firent bon accueil et me délectèrent des chaises. »

« On sait le reste. Ravachol revint le soir à Saint-Etienne, pris les 5,000 francs qui étaient dans la chambre de la rue des Franc-Maçons et, plus tard, se réfugia dans différents domiciles jusqu'à la date de son départ pour Paris.

« Pensez-vous, avons-nous demandé à notre interlocuteur, que les agents eussent pu rattraper Ravachol, s'ils l'avaient poursuivi plus longtemps ?

« Cela n'est pas prouvé ; Ravachol est réputé bon marcheur, et en voici un exemple : il lui est arrivé de faire trois fois le voyage de la Digonnière à la gare de Châteauneuf en trois heures, et en portant chaque fois des charges d'alcool de contrebande.

« Et l'histoire de l'adultera, lorsque le commissaire de police négligea de soulever les draps du lit dans lequel Ravachol était dissimulé ?

« Bien lui en prit, car il ne serait pas sorti vivant de chez M... Ravachol était, en effet, sur le lit, mais il avait à la main un revolver, le doigt sur la gâchette, et il était prêt à faire feu sur le premier indiscret qui se serait avisé de le découvrir.

« Sans affirmer la sincérité parfaite des dé-

clarations de Ravachol, nous laissons à nos lecteurs le soin d'en tirer telle conclusion qu'il leur conviendra.

Confrontation de Beala

Nous avons dit hier que M. Rageys s'était transporté à la prison pour confronter Beala avec deux témoins dont nous ne disions pas les noms.

Ces témoins, Mme Chaumentin mère et M. Bougnard, gendre de cette dernière, étaient au courant d'une histoire de lettres et de dépêches envoyées à Paris par Beala sous la signature « Pierre Martin ».

Une première fois, peu après le crime de Chambles, Beala s'était rendu chez Mme Chaumentin pour y retirer une lettre que lui adressait de Paris Chaumentin, et dans laquelle il lui demandait des explications sur certaine dépêche signée « Pierre Martin », qui lui annonçait que sa mère était malade.

Beala reconnut alors qu'il était l'auteur de la dépêche et qu'il s'était servi de ce subterfuge pour indiquer à Chaumentin qu'il fallait cacher Ravachol à Paris, ou le faire filer plus loin.

M. Bougnard était présent chez sa belle-mère lorsque Beala vint chercher la lettre en question, et il l'eut qu'il était l'auteur de la dépêche indiquant le mobile qu'il avait amené à l'écrire.

Ces deux témoins ont renouvelé leurs déclarations en présence de Beala, mais celui-ci a persisté à nier non seulement l'évidence, mais encore il a soutenu qu'il n'avait jamais mis les pieds chez Mme Chaumentin.

Le jeune Fraisse

Nous avons dit hier que le jeune Fraisse, le vouturier du vigneron qui avait conduit Ravachol et la femme Rullière à Chambles, pour aller chercher le magot de l'ermite, avait été confronté avec Ravachol à la prison de Bellevue. Nos lecteurs se rappellent aussi que, quelques jours après le crime, Ravachol était retourné à Firminy, avait pris la même voiture, exigeant que ce soit le même conducteur, pour se faire conduire, disait-il, à Saint-Just ; mais, en réalité, pour faire disparaître le cocher, unique témoin de son crime, et peut-être ensuite se servir de la voiture pour emmener le peu d'argent laissé dans la cahute de l'ermite.

C'était ce point qu'il s'agissait surtout de spéifier. Le jeune Fraisse a formellement reconnu Ravachol comme étant l'individu qui lui avait une première fois conduit à Chambles en compagnie d'une femme et qui était revenu quelques jours après pour se faire conduire à Saint-Just.

Ravachol a déclaré que les propos du jeune Fraisse étaient exacts, et il a même ajouté avec un cynisme révoltant en s'adressant au témoin :

« Vous avez été bien inspiré en refusant de me conduire, car sans cela, vous ne seriez pas de ce monde ; j'étais bien décidé à vous faire votre affaire.

« Et le témoin qui, jusqu'à ce jour, s'était bien douté des intentions de son mystérieux voyageur, mais n'en avait pas eu l'aveu de la bouche même de Ravachol, a fondu en larmes.

Il a vu alors le danger auquel il avait échappé, car il ne pouvait, désormais, plus douter de la sorte que lui-même avait eu l'intention de se faire conduire à Saint-Just. Fraisse s'en est allé profondément ému, à la suite de cette confrontation.

Le Crime de la rue de Roanne

On pensait que l'instruction relative au crime de la rue de Roanne touchait à sa fin. Nous croyons, au contraire, qu'elle n'est pas près d'être terminée.

Nous avons parlé des jeunes gens qui ont remarqué divers individus et ont entendu des propos devant chez les dames Marcon le jour du crime.

On se rappelle aussi que lors de la première instruction sur ce lugubre événement, le jeune Fraisse, qui avait été confronté avec Ravachol, avait entendu des cris étouffés partant de l'intérieur du magasin : « Au secours ! au secours ! » et une autre voix dit : « Mets-lui donc la main sur la bouche ! »

Cette déclaration corroborerait que l'assassin ne serait pas unique. Cette même personne avait vu un homme maigre et mal vêtu refermer brusquement le portail de la cour à son approche.

Ravachol, quelque peu expansif qu'il fut, aurait-il eu à certains moments la forfanterie de ces crimes ? On affirme qu'il aurait un jour tenu à Beala un propos significatif. Lui montrant sa main, il aurait dit : « Tu vois cette main, elle en a déjà tué cinq ; elle pourrait bien aller à ta douzaine. »

Quels étaient ces cinq ? L'ermite, les deux dames Marcon, le vieux et la vieille de la Varizelle ? Deux autres victimes auraient pu aider à compléter aussi la douzaine, dont aurait parlé Ravachol.

On se rappelle que l'on parlait lors de son arrestation à Paris qu'il aurait prémédité de tuer une vieille dame très riche, habitant un château entre le Soleil et la Talaudrière.

un lâcher de 4,000 pigeons-voyageurs aura lieu après la dernière course par les soins de la Fédération colombophile de Lyon.

Vélocipédie. — A l'occasion de l'inauguration de la place du groupe scolaire de la route d'Heyrieux, une course de vitesse de 40 kilomètres sera courue à dix heures précises du matin.

Rappelons que cette course est réservée aux amateurs non primés. Il sera intéressant de comparer les vitesses obtenues et de les comparer au train des professionnels.

C'est dimanche également que le Vélo-Sport marseillais court le championnat départemental.

Le grand favori est M. Allard d'Arles, le vainqueur de la course du Lyon-Républicain.

Après. — Dimanche 29 mai, le cercle de l'Aviron de Lyon donnera à Fontaines-sur-Saône, ses grandes régates internationales.

Cette première régate nautique de l'année sera très intéressante, d'ailleurs tout s'annonce sous les meilleurs auspices : les entraînements des nombreuses équipes qui doivent prendre part aux courses battent leur plein depuis deux mois.

Les amateurs de sport nautique assisteront à une lutte passionnante.

Le Cercle de l'Aviron a fait construire des tribunes qui garantiront le public contre l'ardeur du soleil.

De plus, dès à présent, le concours d'une musique militaire est certain et cet attrait ne sera pas le moindre de cette fête.

Si le temps se maintient au beau, tout Lyon élargit se donnera rendez-vous aux régates.

L'Ecole de santé militaire : Le ministre de la guerre a fixé à soixante le nombre des élèves à admettre à l'Ecole de santé militaire à la suite du concours qui s'ouvrira le 21 juillet prochain.

Les conséquences de la grève du gaz : De nombreux dissentiments s'étant produits dans le sein du conseil d'administration de la Compagnie du gaz, le directeur M. Ancel a donné sa démission, qui n'a pas été acceptée et a été transformée en congé renouvelable.

Nous apprenons avec un vif regret la mort prématurée de M^{me} Récura, la femme du distingué professeur de chimie à la Faculté des sciences de notre ville. M^{me} Récura est décédée à Grenoble, chez son père M. Rahoult, l'éminent doyen de la Faculté des sciences, auprès duquel elle était venue passer quelques jours. Elle avait à peine 25 ans. Nous présentons aux familles Récura et Rahoult l'expression de nos plus vives condoléances.

Nous rappelons que demain dimanche aura lieu, à Crémieu, la fête annuelle des anciens combattants du canton de Crémieu, dont M. Bovier-Lapierre est le président.

Banquet, courses de vélocipèdes, conférence à la mairie ; jeux divers, etc. ; la journée sera bien remplie et réservera de charmantes surprises aux personnes qui prendront part à cette fête patriotique.

On peut se faire inscrire jusqu'à demain dimanche, avant neuf heures du matin, chez M. Donadieu, à Crémieu.

LA FÊTE DU 98^e DE LIGNE

Le 98^e de ligne, en garnison à Sathonay, a été hier, pour la première fois, l'anniversaire des batailles de Bautzen et de Montebello, des campagnes de 1813 et 1859, inscrites au drapeau du régiment.

Une foule, qu'on peut évaluer à 3,000 personnes, avait tenu à assister à cet anniversaire patriotique dont un programme bien ordonné avait fait une fête merveilleuse.

A la gare, le colonel et Mme Penzeze, les officiers supérieurs du 98^e attendaient les invités.

La cérémonie se produisit avec une voiture d'artillerie qui arrivait en sens inverse. Berné eut le bras droit pris entre les deux véhicules. Quand on put le dégager, son bras était littéralement broyé. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y a été admis d'urgence.

Vol. — Entre deux et cinq heures de l'après-midi, un voleur s'est introduit dans l'arrière-magasin de M. Genin, boulanger, rue Saint-Pierre-de-Vaise.

Le voleur ne trouvant aucun objet de valeur à emporter, s'est emparé de trente sacs vides.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui samedi, 4^e représentation de Monsieur chasse ! (le grand succès du Palais-Royal) pièce nouvelle en 3 actes, de M. G. Feydeau, avec le concours de M. Noblet, du Gymnase, qui remplira le rôle de Moricet ; M^{me} Marie Koll, de l'Odéon, dans le rôle de Léontine ; M. Worms, des Variétés, dans le rôle de Duchotel ; de M^{me} Tassilly, et de M. Herbert, etc.

Rideau à 8 heures 1/2. Demain dimanche, 5^e représentation de : Monsieur chasse !

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 7 heures.

BONS DE PANAMA. — En vente à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, la liste des tirages des Bons de Panama effectués à ce jour et non réclamés.

Prix : Six centimes. Par correspondance : Quinze centimes.

Placé du Serpent. — Grands Rabais

PAR SERVICE SPÉCIAL

TERRIBLE OURAGAN

A LA BOURSE

TERRIBLE INCENDIE

LA GRÈVE DU GAZ

RAVACHOL A SAINT-ETIENNE

Chronique Locale

LES MALHEURS D'UNE SOMNAMBULE.

LE VOLÉUR ARRÊTÉ.

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL A CONDANNÉ, AUJOURD'HUI, POUR DIFFAMATION, LE GÉRAL DE M. EMMANUEL ARÈNE, DÉPUTÉ, MM. ROBAGHA, GÉRANT DU « DRAPEAU », À 300 FRANCS D'AMENDE ET 300 FRANCS DE DOMMAGES-INTÉRÊTS ; NICOLI, RÉDACTEUR, À 100 FRANCS D'AMENDE ET 100 FRANCS DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, ET SOLIDAIREMENT AUX FRAIS DE L'INSERTION DU JUGEMENT, IN-EXTENSO, EN PREMIÈRE PAGE DU JOURNAL LE « DRAPEAU » ET DANS SIX JOURNAUX DU DÉPARTEMENT.

TRIBUNE PUBLIQUE

Procès de Presse

Les malheurs d'une somnambule.

Le voleur arrêté.

Le tribunal correctionnel a condamné, aujourd'hui, pour diffamation, le général de M. Emmanuel Arène, député, MM. Robagha, gérant du « Drapeau », à 300 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts ; Nicoli, rédacteur, à 100 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts, et solidairement aux frais de l'insertion du jugement, in-extenso, en première page du journal le « Drapeau » et dans six journaux du département.

Tribune Publique

Nous recevons la lettre suivante :

Les habitants des rues Roussy, Claude-Joseph-Bonnet et Projéto des Tapis, se plaignent depuis quatre jours la fontaine ne donne plus d'eau, et l'on ne songe nullement à remédier à cet état de choses. Constamment le même fait se renouvelle sans que la compagnie daigne faire les réparations nécessaires.

Nous pensons qu'il suffira d'exposer ce fait pour que la voirie veuille bien faire une tournée dans le quartier désigné ci-dessus, à seule fin de faire le nécessaire à cette fontaine, à moins qu'elle ne la fasse remplacer, ce qui serait préférable.

Un groupe d'habitants.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union républicaine des socialistes du 11^e arrondissement.

Concentration des forces républicaines et socialistes du 5^e arrondissement.

Parti ouvrier.

Terrible accident.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union républicaine des socialistes du 11^e arrondissement.

Concentration des forces républicaines et socialistes du 5^e arrondissement.

Parti ouvrier.

Terrible accident.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains indépendants et socialistes du 5^e arrondissement.

Union des tisseurs et similaires.

Syndicat des coupeurs en chaussures.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers.

Syndicat des ouvriers carrossiers.

Anciens Mobiles du Rhône.

Société de tir de l'armée territoriale.

Harmonie du VI^e arrondissement.

Groupement de la morale positive.

Union lyonnaise.

Caveau lyonnais.

Spectacles d'aujourd'hui

Grand-Théâtre.

Concerts-Bellecour.

Casino.

Scala.

Brasserie Fritz Hoerr.

Théâtre Guignol.

Concert National.

Guignol.

LYON

NOS ECHOS

Le temps. — Observations du journal, 20 mai 4 heures soir.

Situation générale. — La situation atmosphérique a peu varié en France ; les fortes pressions s'y maintiennent et s'étendent jusqu'en Russie, tandis que les hautes sont inférieures à 760 sur tout le Nord de l'Europe. Les vents du Nord et de l'Ouest dominent, la température reste normale et la mer est belle sur toutes nos côtes.

Dernière heure. — Le centre de la dépression est sur la mer du Nord et le baromètre baisse de cinq millimètres à Shields, deux à Boulogne, un à Brest. Il en résulte pour la France un ciel nuageux avec température douce et uniforme. Pression : 770 à Bordeaux, 761 au cap Gris-Nez.

Bulletin sportive.

Sport. — La troisième réunion des courses de Bonneterre s'annonce bien.

Les engagements sont nombreux et les différentes épreuves seront chaudement disputées.

Ainsi que l'Echo de Lyon l'annonçait hier, l'effet de cet hymne chanté par 800 sol-

